



Option EPS en seconde : Critères de sélection et dossier de candidature



NOM :

Prénom :

Classe :

Partie à compléter par l'établissement

1. Appréciation du professeur principal de l'année en cours

Nom du Professeur Principal :

.....
.....
.....

3. Appréciation du professeur d'EPS de l'année en cours

Nom du professeur d'EPS :

- A participé à l'AS dans son établissement ? OUI / NON

Si oui, quelle(s) activités, quelles années :

- Est Jeune Officiel (arbitre) UNSS : OUI / NON

Si oui, quelle(s) activités, quel niveau :

Appréciation :

.....
.....
.....
.....

L'inscription à l'Association Sportive du Lycée est obligatoire durant le cycle de 3 ans (Un règlement sous forme de chèque de caution devra être joint à l'inscription définitive). Les élèves sont invités à participer à différents événements en tant que joueurs, ou/et jeunes officiels, ou/et jeunes reporters, ou/et jeunes dirigeants... (organisés par l'UNSS ou autres).